

les domaines du revenu, des impôts sur les corporations et des droits sur les successions; (2) acceptation par le Dominion de la responsabilité du soutien des chômeurs aptes au travail; (3) le Dominion prend à son compte le service net de la dette des gouvernements provinciaux; et (4) versement par le Dominion de subventions nationales d'ajustement destinées à mettre chaque gouvernement provincial en état de fournir des normes moyennes de services sans imposer des taxes plus élevées que la moyenne.

Conférence fédérale-provinciale, janvier 1941.—Une conférence fédérale-provinciale est convoquée en janvier 1941 en vue d'étudier le rapport de la Commission royale. La conférence échoue le deuxième jour devant l'opposition des premiers ministres de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Accords fiscaux de temps de guerre.—Plus tard la même année, le gouvernement fédéral propose que, pour faire face aux exigences de la guerre, les gouvernements provinciaux (et leurs municipalités) abandonnent l'imposition de l'impôt sur le revenu et sur les corporations pendant la durée de la guerre et l'année subséquente, et qu'ils soient remboursés par le Dominion sur la base soit des revenus provenant de ces sources en 1940 dans la province particulière, soit du montant du service net de la dette de cette province moins les perceptions de 1940 des droits sur les successions. Des subventions relativement peu considérables pour besoins financiers sont également proposées ainsi qu'une offre de garantir les revenus de la taxe provinciale sur l'essence selon le niveau de 1940. Des accords sont négociés avec tous les gouvernements provinciaux en 1941 et les lois nécessaires sont promulguées au printemps de 1942. En vertu de ces accords qui mettent en vigueur une partie importante des recommandations du rapport Sirois pendant la durée de la guerre, le Dominion se voit accorder pleine liberté d'action dans le domaine de l'impôt sur le revenu et les corporations et il a considérablement développé ces sources de revenu comme mesure d'assistance tant pour financer la guerre que pour combattre l'inflation. Les autres problèmes principaux traités dans le rapport Sirois, comme les dettes provinciales et les secours-chômage et secours agricoles, ont été à ce moment relégués à l'arrière-plan.

Conférence fédérale-provinciale, 1945-1946.—Comme les accords fiscaux de temps de guerre n'avaient qu'un caractère temporaire et qu'un certain nombre de problèmes financiers et constitutionnels d'avant-guerre s'annonçaient sous une forme encore plus grave à la cessation de ces accords, le Dominion a formulé des propositions en vue d'un nouvel accord. Ces propositions ont été soumises lors d'une conférence fédérale-provinciale convoquée en août 1945. Elles étaient d'une portée plus vaste que celles du rapport Sirois; l'importance principale reposait sur le maintien d'un niveau élevé et stable d'emploi et de revenu. A cette fin, non seulement des changements financiers importants mais aussi des mesures très étendues sur les placements publics et la sécurité sociale ont été recommandés. L'accord a d'abord été proposé pour une période de trois ans; il ne comportait aucun changement constitutionnel bien qu'il y ait eu une recommandation en vue d'un amendement constitutionnel pourvoyant à la délégation des pouvoirs du gouvernement fédéral à un gouvernement provincial ou vice versa lorsque la chose est voulue par les deux gouvernements.

Les propositions financières demandent que les provinces abandonnent les domaines de l'impôt sur le revenu personnel, de la taxe sur les corporations et des droits successoraux en échange de subventions annuelles qui ne seraient pas infé-